



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 16/01/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
16/01/2024

L'an 2024, le 15 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/01/2024.

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, FOURNIER Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Excusés** : BARDOU Julien (procuration à PRUNIER Stéphane), PINARD Laurent (procuration à DEVIGE Georges)

**Absent** : BOUILLER Dylan,

**A été nommée secrétaire** : FOURNIER Alexandra

### 2024-01-06 – Animation du 11 novembre 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise le repas des aînés le 11 novembre 2024.

Il soumet au conseil la proposition d'animation de Monsieur Jean-Claude CHEVALLIER alias Jean-Claude LEBRAUD

Monsieur le Maire détaille les montants à régler après la prestation à savoir :

Au bénéfice de Monsieur Jean-Claude CHEVALLIER alias Jean-Claude LEBRAUD : 300.00 € (prestation) + 75 € (frais de transport), soit 375.00 €

Au bénéfice du GUSO : 294.68 € (charges salariales et patronales). Le montant des cotisations GUSO peuvent varier en fonction des taux de cotisation en vigueur au moment de la déclaration.

Total à régler : 300.00 + 75.00 + 294.68 = 669.68 €

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à signer un devis / note de prestation avec Monsieur Jean-Claude CHEVALLIER alias Jean-Claude LEBRAUD pour son animation du 11 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 16/01/2024

ID : 016-211601455-20240115-20240106-DE

Recevoir  
Levraut

- à effectuer la déclaration d'embauche auprès du GUSO
- à procéder au règlement du salaire de l'artiste correspondant à sa prestation
- à procéder au paiement des cotisations au GUSO correspondant aux charges salariales et patronales afférentes à ce contrat de travail.
- A procéder à la déclaration de l'animation auprès de la SACEM et à régler le montant correspondant aux droits d'auteurs

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/01/2024  
Le Maire  
Georges DEVIGE

